

L'Adresse—M. Herbert

qui nous feront nous mordre les pouces. La situation de l'énergie nous en donne encore un bon exemple. Même si nous aimons croire que la production de pétrole de l'Ouest canadien suffira à répondre à nos besoins, si notre présent taux de croissance persiste, nous connaissons, dans les années 80, une nouvelle pénurie de ce produit, vu les méthodes utilisées à l'heure actuelle.

Trois variables commandent la pénurie d'approvisionnement que nous connaissons au cours de la prochaine décennie: les découvertes de pétrole conventionnel dans l'Ouest du Canada, les exportations de ce produit vers les États-Unis et la mesure dans laquelle nous pourrions modifier la croissance de la demande intérieure. Ces facteurs ne sont pas très bien déterminés.

Quant à savoir si le Canada redeviendra par la suite clairement autonome en matière de pétrole, cela dépendra de l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta après 1985, de la disponibilité future du pétrole des régions éloignées et, le plus important en fin de compte, de la mesure dans laquelle le Canada y verra un but souhaitable.

La solution de ces problèmes de caractère national, dont l'approvisionnement futur en pétrole n'est qu'un exemple, exigera un esprit de collaboration entre les provinces et le gouvernement fédéral qui n'existe pas à l'heure actuelle. Les long débats sur les intérêts et problèmes à court terme ne mènent pas à la solution des difficultés à long terme auxquelles nous faisons face. En outre, selon moi, les querelles qui opposent les fonctionnaires et les hommes politiques au niveau international et national, souvent sur des questions peu importantes, ont tendance à faire naître le cynisme et le découragement parmi le public.

● (2030)

Il semble donc y avoir plusieurs facteurs qui nuisent à nos chances de prévoir et de résoudre les problèmes fondamentaux de la société mondiale, qui s'aggravent rapidement. L'un d'eux est la répugnance du gouvernement et des particuliers à voir au-delà de leurs intérêts immédiats. Un autre est le cynisme ou peut-être le sentiment d'impuissance qu'entraîne chez les particuliers l'échec des institutions de l'homme devant les problèmes sociaux complexes d'aujourd'hui. Les particuliers ont tendance à se sentir dépassés ou à demeurer indifférents devant des problèmes qu'ils semblent tout à fait incapables de comprendre ou de résoudre.

Il incombe donc dans une large mesure au gouvernement et au Parlement de venir à bout de cette indifférence et de donner le ton en prévoyant les problèmes importants de la société actuelle, et, surtout, de renseigner les gens à ce sujet. Il faudra finalement faire taire les sentiments de provincialisme ou de nationalisme, même s'ils sont utiles dans une certaine mesure, afin de s'occuper des affaires de toute la société. Après tout, peu de chose se passe dans le monde aujourd'hui qui ne se reflète pas dans toute la société. Si les raisons humanitaires seules ne suffisent pas il existe d'excellentes raisons pragmatiques de ne pas rester indifférent devant les graves problèmes de la société actuelle.

M. H. T. Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, à propos de l'Adresse en réponse au discours du trône, j'aimerais transmettre mes félicitations personnelles au motionnaire (M. Stollery) et au comotionnaire (M. Pelletier (Sherbrooke)). Le député de Spadina (M. Stollery) a su, avec grande habileté mettre une note d'humour dans son discours pour donner plus de poids à ses paroles et

[M. Roche.]

retenir l'attention de son auditoire. Le député de Sherbrooke (M. Pelletier) a fait des remarques lumineuses au sujet de la pauvreté qui règne aujourd'hui dans le monde, sans oublier les pauvres du Canada. Puis-je faire remarquer à ce propos qu'il est impératif que l'ensemble des Canadiens accordent une attention particulière aux pays les plus pauvres et les plus défavorisés.

J'aimerais également féliciter notre nouveau Gouverneur général et je lui souhaite un mandat plein de satisfactions. Son Excellence le Gouverneur général Jules Léger a, de même que son frère, Son Éminence le cardinal Paul-Émile Léger, passé sa jeunesse à Saint-Polycarpe dans le comté de Vaudreuil, le comté que j'ai l'honneur de représenter.

Un grand nombre d'hommes politiques distingués sont nés dans le comté de Vaudreuil, comté baptisé en l'honneur du Marquis de Vaudreuil qui a fait sa marque à Montréal au commencement du XVIII^e siècle. L'honorable René Beaudoin, un ancien orateur de cette Chambre, d'ailleurs très compétent, a représenté mon comté pendant 12 ans.

Toutefois, nous sommes particulièrement fiers que l'ancien premier ministre du Canada, le très honorable Sir Wilfrid Laurier, le deuxième premier ministre libéral depuis la Confédération et le premier chef du gouvernement canadien né dans la province de Québec, était député du comté de Soulanges qui fait maintenant partie du comté de Vaudreuil beaucoup plus vaste.

L'année dernière, la ville de Vaudreuil a célébré son deux centième anniversaire. Le Canada est peut-être un pays relativement jeune, mais les comtés comme celui que je représente ont une riche histoire dont nous pouvons être très fiers.

Je voudrais dire aujourd'hui ce que je pense du discours du trône. L'intention d'accroître les possibilités d'emploi et d'intensifier l'emploi en facilitant aux travailleurs l'accès aux postes disponibles est particulièrement nécessaire à une époque où il existe tant d'inégalités régionales, certaines régions accusant un taux de chômage nul alors que d'autres connaissent de graves problèmes à cet égard. On doit non seulement faire plus d'efforts pour placer les chômeurs dans les postes disponibles, mais il faut aussi présenter un programme beaucoup plus vaste afin de faire acquérir aux chômeurs les aptitudes nécessaires pour combler les postes vacants.

Il faut leur offrir la possibilité d'acquérir les aptitudes nécessaires pour pouvoir occuper un emploi permanent et plus productif; ceci est surtout valable pour les jeunes qui ont déjà fait partie de la population active pendant quelque temps. Il faut faire porter les programmes de formation en cours d'emploi sur l'enseignement magistral et sur des cours contrôlés dans l'industrie et le commerce. Ces cours seraient d'une durée d'un ou deux ans et le participant devrait justifier de progrès suffisants à intervalles établis d'avance.

Il faut inciter davantage les gens à tirer parti du programme prévoyant le paiement des frais de déplacement d'un chômeur d'une région à une autre région où existent des occasions d'emploi. Pour les chômeurs d'un certain âge il faut établir des lois éliminant effectivement la discrimination. Je reviendrai sur cette question lorsque je parlerai des droits de l'homme.

Je suis particulièrement heureux de voir que la loi sur l'assurance-chômage sera modifiée. Personnellement, je pense qu'une limite de prestations de \$100 par semaine doit être rétablie et que la période d'admissibilité doit être